

SUD-Solidaires s'exprime!

Solidaires, Unitaires et Démocratiques



ACCORD INCIVILITÉS ET AGRESSIONS POURQUOI SUD-SOLIDAIRES BPCE NE SIGNE PAS !

UNE HAUSSE CONTINUE !

Le nombre d'incivilités et de violences à l'égard des salarié-es des Caisses d'épargne ne cesse d'augmenter depuis des décennies pouvant conduire jusqu'aux agressions physiques et menaces de mort.

Les dirigeants de BPCE se dédouanent bien trop facilement de leurs responsabilités en écrivant dans le préambule de l'accord « *qu'il s'agit du reflet de la dégradation des comportements dans l'ensemble de la société* ».

MAIS QUI EST RESPONSABLE DE CETTE SITUATION ?

Les Caisses d'épargne, avec leur politique commerciale et tarifaire, ne sont-elles pas pour partie responsables de la dégradation des comportements des client-es ?

- Qui prive les client-es de leur agence de proximité et des possibilités de retraits l'après-midi ?
- Qui ferme des agences par manque d'effectif et détériore la qualité de services aux client-es ?
- Qui asphyxie les client-es avec de multiples frais bancaires alors qu'ils sont déjà au bord du gouffre ?
- Qui néglige les client-es en changeant les gestionnaires sans arrêt, au mépris de leur fidélité ? Etc.

C'est un premier point fort de désaccord pour SUD-Solidaires BPCE.

C'est sans parler de nos conditions de travail qui se dégradent d'année en année en étant de moins en moins bien payé-es ! Nous en reparlerons !

Notre syndicat **SUD-Solidaires** a participé activement à l'amélioration de cet accord en revendiquant et en obtenant :

- Que la liste des incivilités et agressions ne soit pas exhaustive ;
- Que le/la salarié-e ne doit pas se retrouver en situation d'isolement ;
- Qu'il y ait une politique de transparence vis-à-vis de la clientèle, des frais, d'un changement de gestionnaire de compte et de report de RDV ;
- Qu'il soit mis en place une formation en présentiel dans un délai court lors de leur prise de poste pour les nouveaux/velles entrant-es ;

- Que soit mis en place une notice d'information, pour savoir reconnaître une incivilité, la déclarer ainsi que les mesures d'accompagnement (la déclaration d'accident du travail, les jours de repos spécifiques...). Chaque Caisse devra la mettre en ligne sur son portail intranet ;
- Qu'il y ait une priorité à la mobilité pour les salarié·es victimes d'incivilité/agression comme cela est inscrit dans le statut du personnel.

Le syndicat **SUD-Solidaires** en profite pour rappeler que l'employeur doit déclarer chaque agression en accident du travail et que si tel n'est pas le cas, chacun·e d'entre-nous peut le faire (nous avons un délai de 2 ans) avec l'aide de notre médecin référent·e et de la médecine du travail.

Notre statut du personnel stipule aussi, en son article 81-3, que chaque salarié·es ayant subi une agression peut bénéficier de deux jours ouvrés de repos exceptionnel rémunéré liés à une agression.

Le second point de désaccord profond avec la direction de BPCE est qu'elle ne veut pas écrire dans cet accord qu'il est de sa responsabilité de prendre en charge les agressions subies par les salarié·es en dehors de l'entreprise en lien avec leur activité professionnelle. Par exemple au restaurant, dans un magasin, même jusqu'au domicile (c'est arrivé) ...

Le syndicat **SUD-Solidaires** a reçu pour seule réponse une fin de non-recevoir !

Nous continuerons de porter cette revendication car les directions des Caisses d'Épargne sont bel et bien responsables de la santé morale et physique de leur salarié·e quel que soit le lieu où iels ont été agressé·es (cf. **Code du travail**).

Si **SUD-Solidaires** s'est employé tout au long des négociations à défendre les intérêts des salarié·e-s en améliorant le projet initial de la direction, pour autant notre syndicat refuse de signer un accord dédouanant les directions de leurs responsabilités.

Nous ne pouvons-nous résoudre à servir de simple faire valoir en validant un accord toujours aussi minimaliste et très loin de garantir de meilleures conditions de travail.

**EN CAS D'INCIVILITE OU D'AGRESSION, NE
RESTEZ PAS SEUL·ES, CONTACTEZ VOTRE
SYNDICAT SUD-SOLIDAIRES !**

REJOIGNEZ-NOUS !

